



## Comment se pourvoir en cassation

Par **patoche56**, le **27/06/2011 à 16:58**

onjour,

Je viens d'être déboutée devant le tribunal des affaires de sécurité sociale de lyon et je voudrais me pourvoir en cassation. Comment dois-je m'y prendre et comment cela se passe-t-il???

Cordialement

Par **Domil**, le **27/06/2011 à 16:59**

Vous devez déjà trouver un avocat de la cour de cassation

<http://www.ordre-avocats-cassation.fr/>

Par **patoche56**, le **27/06/2011 à 17:06**

Bonjour,

Je dois obligatoirement prendre un avocat??? Car je me suis présentée toute seule la dernière fois, soit le 20 avril.

j'ai la protection juridique par le biais de mon établissement bancaire.Est ce suffisant pour un avocat???

Cordialement